

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

■ Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Elliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

■ M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
■ M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
■ M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
- Présents : 30
 - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°16
(2026/7/113) – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EMMAÛS
RAPPORTEUR : MIREILLE SEILLER

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable		
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	

La Communauté Emmaüs de Vannes accueille des personnes en situation de grande précarité. En échange de leur participation à la communauté et à leur travail, les compagnes et compagnons sont nourris et hébergés.

Un partenariat a été mis en place depuis 2022 entre la commune de Saint-Avé et la communauté Emmaüs en vue d'offrir une gratuité aux compagnes, compagnons et leurs enfants sur certains spectacles et animations du Dôme. Sur la saison 2025/2026, 8 places exonérées ont été utilisées par la communauté Emmaüs. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la saison 2026-2027.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec Emmaüs,

CONSIDERANT l'engagement de la commune à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'insertion des personnes les plus en difficulté,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

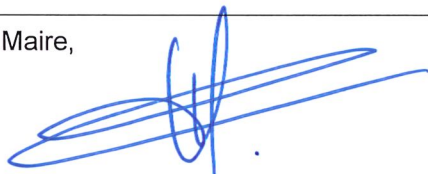
Article 1 : DECIDE de reconduire le partenariat avec Emmaüs et **APPROUVE** le projet de convention, tel que joint en annexe, entre la commune de Saint-Avé et Emmaüs.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,



Anne GALLO-KERLEAU



Le secrétaire de séance,



Alice BOURET